



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 4 novembre 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis

Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Siège #4 - Madame Nadia Hébert

Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION: 2024-11-355 / DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR 2025

ATTENDU QUE La Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités en ses articles 357 -360 oblige les élus municipaux à déclarer leurs intérêts pécuniaires annuellement;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier a, à cet effet, remis aux élus municipaux de Saint-Valère le formulaire à remplir lors d'un atelier de travail;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont remis donc lors de cette assemblée à ce dernier les formulaires dûment remplis. Et que ces formulaires seront déposés aux archives pour référence future, si nécessaire;

En conséquence,

Sur la proposition de la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par le conseiller Guy Dupuis

- **QUE** le conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Karl Péguy Saint-Fort dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du Conseil pour l'année fiscale 2025.

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **07 novembre 2024.**

Karl Péguy Saint-Fort

Directeur général et greffier-trésorier